

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 06/03/2019  
Reçu en préfecture le 06/03/2019  
Affiché le   
ID : 033-253306310-20190218-2019\_01\_08-DE

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille dix neuf, le dix huit février**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC, Vice Présidente en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 4 février 2019**

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – DERVILLE – GUILLEN – HERAUD – MONSEIGNE – PIASECKI - MM. BITEAU - DELAUNAY – GIRARD - PLISSON - RENARD**

**Délibération N°2019-01-008: Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison 2019 à Cordouan**

*Vu le CGCT ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*Considérant la nécessité de renforcer le personnel pour la saison à Cordouan ;*

Après discussion et à l'unanimité il est décidé,

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à recruter 3 agents saisonniers à temps plein pour exercer les fonctions d'agents accueil-sécurité. La rémunération s'effectuera en référence à la grille des adjoints techniques ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 18 février 2019

**La Présidente  
SMIDDEST**

**Pascalé Goussier**